5ème REVISION DE L'AI : TOUT LE MONDE Y TROUVE SON COMPTE

par **Martine Brunschwig Graf**, Conseillère nationale

Depuis nombre d'années, on attend de l'assurance invalidité quelque chose qu'elle a de plus en plus de mal à assumer : permettre à celles et ceux qui sont plus ou moins durablement empêchés d'exercer une activité lucrative pour raison d'invalidité, de retrouver une place dans le monde du travail.

En effet, au vu des statistiques qui montrent un nombre croissant de jeunes à l'AI et une augmentation très forte des cas psychiques au bénéfice d'une rente, on se rend compte qu'une part de plus en plus importante de la population entre de façon durable dans un processus d'exclusion.

C'est justement contre ce phénomène que veut lutter la 5e révision AI.

L'emploi d'abord, plutôt que la rente ! La loi soumise au peuple le 17 juin prochain prévoit les règles et les moyens pour atteindre cet objectif. On mise donc sur les mesures d'insertion, y compris sur les interventions au lieu de travail lorsque c'est possible.

Tous les employeurs devraient être intéressés à ce que ces mesures entrent en vigueur. La place financière, toujours à la recherche de nouveaux talents mais aussi soucieuse du devenir de son personnel, a tout intérêt à ce que les personnes fragilisées qu'elle emploie, ne finissent pas à l'invalidité faute de détection précoce et de mesures adéquates.

Rentiers à 30 ans et pour toute la vie

Certains prétendent que la révision n'est pas nécessaire puisque le nombre de nouvelles rentes n'augmente plus depuis 2004. Mais le nombre de rentes est une chose, le profil des bénéficiaires en est une autre. Constater que de plus en plus de jeunes deviennent rentiers durant toute leur vie active et passent sans autre de l'AI à l'AVS, est un phénomène désolant pour notre société.

La 5e révision prévoit des dispositions qui devraient permettre, dans bien des cas, d'éviter le passage à la rente, par des mesures ciblées, qui exigent la collaboration de la personne et encouragent aussi les entreprises privées et publiques à faciliter l'intégration ou la réintégration dans le monde du travail.

Poursuite de la dérive financière

La dette de l'AI atteint 12 milliards de francs.

Avec la 5e révision, on investit près de 500 millions pour financer des mesures de réinsertion indispensables, mais les mesures prévues permettront aussi un gain net d'économies de près de 300 millions de francs en moyenne annuelle. Le refus de la 5e révision entraînerait l'impossibilité de mettre en place des mesures efficaces, le refus de toutes les mesures d'économie et à la clé, sur la durée, un déficit encore plus important de l'AI. Ce serait surtout un très mauvais signal politique.

Union des intérêts de la place financière lémanique
CP 5322 – 1211 Genève 11 – Fax +41 (0) 22 849 19 60 – info@uipf.ch – www uipf.ch

Par ailleurs, le **deuxième pilier**, qui subit aujourd'hui déjà les conséquences des augmentations importantes des rentes AI de ces dernières décennies, devrait en voir les effets financiers durables dans ces prochaines années. Plus les personnes au bénéfice d'une rente invalidité sont jeunes, plus la situation financière du 2e pilier aura tendance à se péjorer.

Il ne faut jamais sous-estimer un refus populaire.
Si le peuple dit non le 17 juin, gouvernement et le parlement devront prendre acte de son verdict.

La loi actuelle continuera d'être appliquée, les assurés attendront des mois pour recevoir des rentes qui les enfonceront davantage dans l'exclusion du marché du travail et des mesures qui interviennent très tard, beaucoup trop tard.
Quant à l'AI, elle continuera de s'enfoncer dans ses déficits, creusant la dette à coups de 4 à 5 millions par jour.

Mai 2007

Union des intérêts de la place financière lémanique
CP 5322 – 1211 Genève 11 – Fax +41 (0) 22 849 19 60 – info@uipf.ch – www uipf.ch